



**LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE**  
**De REDACTEUR TERRITORIAL**  
*Secrétaire Général de mairie*  
*Au titre de la promotion interne 2026*

**Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,

Vu le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n° 2021-AG-84 du 09 juillet 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Considérant que ce dispositif dérogatoire constitue un plan de requalification des secrétaires généraux de mairie, sans application de quota et effectif jusqu'au 31 décembre 2027,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** La liste d'aptitude au grade de rédacteur établie au titre de la promotion interne 2026 à compter du 01/04/2026 est fixée comme suit :

Collectivité	Agent
CALMEILLES / TORDERES	ANDRIEU Valérie
SAINT PAUL DE FENOUILLET	BILLES-PUGINIER Catherine
FEILLUNS / SAINT MARTIN DE FENOUILLET	CHALULEAU Muriel
LANSAC	DUMONT Annie
ESPIRA DE CONFLENT	GALLET Isabelle
CAUDIES DE FENOUILLEDES	JOVE Sylvie
FONTPEDROUSE	MULERO Magalie
LE TECH	ROCA serge
ESTOHER	TOURON Karine

**ARTICLE 2 : Renouvellements d'inscription :**

Agents inscrits sur liste d'aptitude établie à compter du 01/04/2025 :

- Mme GARCIA Virginie (DORRES)
- Mme GRAU Valérie (CASEFABRE)
- Mme MARGAIL Brigitte (OREILLA)

**ARTICLE 3 :** L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

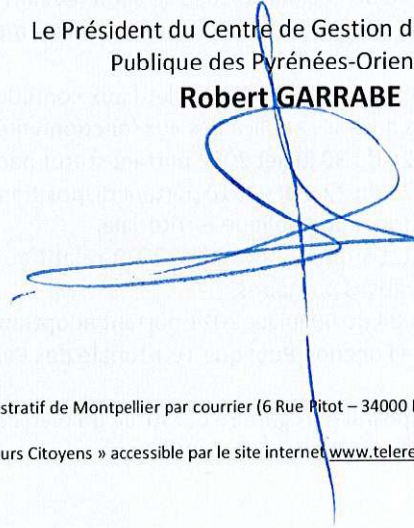
Cette liste d'aptitude a une validité de 2 ans **à partir du 01.04.2026** renouvelable 2 fois, sous réserve que le candidat qui ne serait pas recruté fasse connaître son intention d'y être maintenu au terme de la 2<sup>ème</sup> année suivant son inscription initiale, puis au terme de la 3<sup>ème</sup> année, un mois avant l'échéance de la validité de cette liste.

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20260330-ARR104-2026-AR  
Date de télétransmission : 30/03/2026  
Date de réception préfecture : 30/03/2026

**ARTICLE 4 :** La présente liste d'aptitude sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales.

Fait à PERPIGNAN, le 31/03/2026

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction  
Publique des Pyrénées-Orientales,  
**Robert GARRABE**



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier par courrier (6 Rue Pitot – 34000 Montpellier) dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'acte,
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Transmise au représentant de l'Etat le :

Affichée le : 01/04/2026

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20260330-ARR104-2026-AR  
Date de télétransmission : 30/03/2026  
Date de réception préfecture : 30/03/2026